

ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024
DEMANDE D'ENTREE EN
CE2-CM1-CM2

Ces classes sont ouvertes aux élèves désireux de suivre une formation musicale renforcée inscrite dans le temps scolaire. Les classes étant actuellement complètes, l'admission en C.H.A.M. pour les élèves de CE2-CM1-CM2 est subordonnée à ce qu'une place soit libérée par un élève qui quitterait l'école. Une liste d'attente sera donc établie.

Les dossiers complets sont à déposer en format papier
du 28/02/2023 au Mardi 28/03/2023 inclus, délai de rigueur, à :

DSDEN 06

Madame la Conseillère Pédagogique Départementale en Education Musicale
53, Avenue Cap de Croix
06181 NICE Cedex 2

(Un dossier complémentaire Musique est à joindre au dossier scolaire d'admission)

Signalé, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

L'admission est subordonnée aux conditions suivantes :

- avoir participé au test instrumental
- avoir été retenu par la commission qui se réunira le 16 mai 2023.

Les résultats individuels seront communiqués après la commission.

L'évaluation du niveau instrumental aura lieu le :

SAMEDI 6 MAI 2023 (sur convocation personnelle)
Au Conservatoire de Nice

Tout élève qui ne se présentera pas à cette séance verra sa candidature rejetée.

Le candidat présentera une œuvre instrumentale imposée par le Conservatoire.
La liste des œuvres par instrument sera affichée dans le hall ou sur le site du Conservatoire
Mercredi 15 mars 2023 à 14h.

Une réunion d'information,
à laquelle la PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL AU MOINS est OBLIGATOIRE,
aura lieu au Conservatoire Jeudi 19 janvier 2023 à 18h

Pour tout renseignement concernant l'évaluation musicale, contacter
Mme Hudelot, responsable des classes à horaires aménagés au Conservatoire
Tél : 04 97 13 50 11 ou courriel : bernadette.hudelot@ville-nice.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CE2-CM1-CM2

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

PHOTO

En vue de l'admission en Classe
à Horaires Aménagés Musicale de l'école **Lycette Darsonval**

Nom de l'école où est inscrit l'élève actuellement :
Adresse de cette école :
.....

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :
Féminin Masculin
Date de naissance :
Adresse :
.....
Classe de l'année en cours :
Classe prévue à la prochaine rentrée :

Représentant légal 1 : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse postale :
.....
Courriel :
Téléphone :
ET
Représentant légal 2 : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse postale :
.....
Courriel :
Téléphone :

DOSSIER DE CANDIDATURE EDUCATION NATIONALE **(Signalé : un dossier Musique est à retirer en plus au Conservatoire)**

Du 28/02/2023 au 28/03/2023 inclus, déposer ou envoyer le dossier de candidature en format papier, accompagné de **trois enveloppes timbrées à l'adresse des parents** à la DSDEN 06 :

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations et de convocation
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- **1^{er} bulletin du LSU de l'année 2022-2023**

Au retour du dossier complet, votre horaire de convocation vous sera communiqué.

SCOLARISATION DES ELEVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école Darsonval, mitoyenne du Conservatoire National à Rayonnement Régional de Nice, 12 rue Thyde Monnier.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est gérée par l'Inspection de Nice 2 dont dépend l'école Darsonval en partenariat avec le Conservatoire de Nice.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Nice est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Nice sa propre contribution.

Le recrutement est départemental, tous les élèves scolarisés dans les Alpes Maritimes peuvent donc être concernés. Une dérogation de secteur devra donc être demandée pour les élèves retenus. Attention, ce choix engage donc une réflexion sur l'organisation familiale puisque les frères et/ou sœurs ne bénéficieront pas de cette dérogation.

ENTREE EN CE2-CM1-CM2

Signalé : L'admission en classe CHAM dans ces trois niveaux est subordonnée à ce qu'une place soit libérée par un élève qui quitterait l'école. A l'issue de la séance d'évaluation en vue de l'admission, les élèves seront inscrits sur liste d'attente. Les responsables légaux seraient prévenus dès qu'une place se libèrerait.

SITUATION SCOLAIRE EN FIN DE

...

(À remplir par les enseignants de l'école d'origine)

Elève :

Avis de l'enseignant de ... (1^{er} / 2^{ème} trimestre) à la date du :

Cocher la case correspondante :

	Non atteints	Partiellement atteints	Atteints	Dépassés
Langage oral				
s'exprime en respectant les codes de la communication orale				
pratique différents formes de discours				
conçoit les liens et les différences entre langue orale et langue écrite				
Lecture				
lit et comprend l'écrit				
identifie les mots écrits				
s'oriente dans le monde des écrits				
Ecriture				
maîtrise le geste graphique				
Etude de la langue				
raisonne sur la langue et repère le verbe et le GNS				
justifie les accords dans le groupe nominal et le choix des finales verbales				
orthographe les mots les plus fréquents				
Mathématiques				
donne sens à l'écriture et à la lecture des nombres entiers				
pratique le calcul mental et réfléchi, notamment en mobilisant les ordres de grandeur				
résout des problèmes arithmétiques en mobilisant ses connaissances				
Education musicale				
expérimente sa voix parlée et chantée, la mobilise au service d'une reproduction expressive				
connaît et met en œuvre les conditions d'une écoute attentive et précise				
imagine des organisations simples / crée des sons et maîtrise leur succession				
développe sa sensibilité et son esprit critique tout en respectant les goûts et points de vue de chacun				

Implication de la famille dans le suivi scolaire :

.....

Commentaires et remarques ou difficultés éventuelles :

.....

.....

Avis du directeur ou de la directrice sur l'orientation en classe CHAM demandée

.....

.....

.....

*Tampon de l'école
 d'origine, signature
 du directeur ou de
 la directrice, date*

Organisation du test musical du samedi 6 mai 2023 :

Les élèves sont convoqués individuellement au Conservatoire le samedi matin selon l'horaire reçu.

Ils présentent devant le jury le morceau imposé par le Conservatoire, affiché dans le hall le 15 mars 2023 à partir de 14h (visible également sur le site du Conservatoire).

Parallèlement, le jury constatera :

- Leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés
- Leur capacité de concentration
- Leur niveau de connaissance dans le domaine de la formation musicale

Extraits de la Convention entre l'Éducation Nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional concernant le fonctionnement des classes CHAM :

Article 2 : La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation. L'inscription en C.H.A.M. implique cet engagement de l'élève et de ses parents pour la durée du cycle musical dans son intégralité (CE1- CM2). Un travail personnel et régulier est indispensable.

Le non respect de ce cadre pourrait entraîner la sortie de l'élève du dispositif C.H.A.M.

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire.

Article 6 : Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :